

## Les caractéristiques des marques spéciales:

- Une couleur: Jaune (RAL1003).
- Un voyant de jour en forme de croix de saint André pour les balises durables.
- Si nécessaire un feu de couleur jaune afin de signaler l'obstacle à la navigation que représente la balise.
- Le rythme du feu doit être spécifique de la marque spéciale et différent des rythmes des feux blancs situés à proximité.
- Le balisage de la bande littorale des 300 mètres est de caractère marque spéciale mais peut avoir des formes spécifiques (voir plaquette).

## EXTRAITS DU REFERENTIEL NAUTIQUE NATIONAL (arrêté du 30 novembre 2017)

La signalisation maritime doit être conçue pour un usage par un navigateur étranger à la zone de navigation, impliquant une exigence de conformité et d'intelligibilité

L'absence d'aide est préférable à une "aide" apportant une information peu fiable, erronée ou confuse.

**Direction de la Mer**

**BP 620  
97 261 FORT-DE-FRANCE CEDEX**

[www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

Service des  
Phares et  
Balises

# Le balisage de police

2020



Direction de la Mer

[www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

  
**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le balisage de police

Le balisage de police signale une **interdiction** ou **restriction à la navigation** ou aux **activités maritimes de loisir**. Il est lié à un règlement de police qui définit les interdictions ou restrictions auxquelles le navigateur doit se conformer.

Ce balisage n'est pas une obligation, mais s'il apparaît nécessaire, il doit être autorisé par une décision de la DM ou de la DAM.

Le balisage de police est le plus souvent matérialisé par des marques spéciales (photo de couverture), il peut revêtir un autre caractère, adapté au règlement et aux circonstances locales.

## Des Pictogrammes peuvent être apportés sur le balisage afin de rappeler la réglementation sur zone

Les pictogrammes utilisés pour le balisage de police peuvent être apportés sur le balisage de police.

Le guide n°G1122 de l'AIMS, enrichi les pictogrammes utilisables. Ci-dessous quelques exemples:

·Mouillage interdit:



·Limitation de la vitesse



·Zone d'aquaculture



## La signification des marques spéciales

Le but principal des marques spéciales n'est pas d'aider le navigateur à déterminer sa position. Elles ne sont pas explicites en elles-mêmes.

Pour connaître leur rôle, l'utilisateur doit faire appel à des cartes marines ou des documents nautiques.

Il convient donc de réserver ce type de marque à des objectifs dont la nature peut être facilement déterminée sans distraire le navigateur de son obligation de veille



**Une bouée est un danger pour la navigation; Sa mise en place doit prendre en compte le risque d'accident lié à sa présence.**

Le service des Phares et Balises doit être consulté sur tout projet de balisage de police. Une instruction du dossier sera alors réalisée conformément à l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime .